

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

XII. — Instruments de précision, électricité.

2. — APPAREILS DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE, OPTIQUE, ACOUSTIQUE.

N° 541.664

Cinématographe-jouet.

SOCIÉTÉ PATHÉ CINÉMA (ANCIENS ÉTABLISSEMENTS PATHÉ FRÈRES) résidant en France (Seine).

Demandé le 21 février 1921, à 15<sup>h</sup> 20<sup>m</sup>, à Paris.

Délivré le 5 mai 1922. — Publié le 31 juillet 1922.

[Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'art. 11 § 7 de la loi du 5 juillet 1844, modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

La présente invention a pour objet un cinématographe jouet caractérisé tant par les divers dispositifs ou moyens suivants que par leur combinaison nouvelle :

- 5 1° Un magasin-bobine, dans lequel le film à projeter est enroulé de manière à rester solide de ce magasin-bobine par son extrémité qui est fixée une fois pour toutes au noyau rotatif du magasin-bobine.
- 10 2° Un magasin récepteur de film dans lequel celui-ci s'enroule sur lui-même sans aucune autre action que celle qui est produite par le mécanisme d'entraînement du film dans l'appareil.
- 15 3° Un mécanisme approprié produisant l'arrêt de l'entraînement du film un peu avant son déroulement complet par l'intermédiaire de l'encoche pratiquée sur le film.
- 20 4° Un mécanisme actionné soit à la main par la manivelle de l'appareil, soit automatiquement, permettant le réenroulement rapide du film dans son magasin-bobine lorsque la projection est terminée; dans le but de simplifier les manœuvres de chargement et de
- 25 déchargement de l'appareil, de supprimer l'emploi d'un rouleau débiteur et d'une bobine réceptrice, et de permettre ainsi le réenroulement facile du film dans un sens approprié à la projection.

Au dessin annexé qui montre à titre d'exemple un mode de réalisation de l'invention :

La fig. 1 est une coupe verticale longitudinale de l'appareil faite suivant la ligne A-A (fig. 2).

La fig. 2 en est une coupe verticale transversale faite suivant la ligne B-B (fig. 1).

La fig. 3 montre un schéma du mécanisme provoquant l'arrêt du film soit au cours de la projection, soit à la fin de celle-ci par éloignement des griffes du mécanisme d'entraînement.

Comme le montre le dessin :

1 est le magasin-bobine avec son noyau 2 sur lequel est fixée invariablement l'une des extrémités du film à projeter, le dit noyau étant pourvu d'autre part, d'une rainure 5 pour son entraînement mécanique.

3 sont les joues du magasin-bobine et 4, la fenêtre ménagée dans sa paroi.

6 est le support qui maintient le magasin-bobine en place sur l'appareil de projection.

7 est un couloir guide du film.

8, la fenêtre de projection de l'appareil.

9 est une came lumière.

10, le cadre actionné par cette came, entraînant le support de griffe 11 et la griffe 12.

13 est la rampe hélicoïdale assurant le mouvement d'avance ou de recul du porte-griffe 11 supportant la griffe 12. Cette rampe

Prix du fascicule : 1 franc.

coulisse sur l'arbre 14 de la came 9 et est séparée de cette came par un ressort 15, de plus, cette rampe est rendue solidaire du mouvement de rotation de l'arbre 14 par un clavier approprié.

16 est un levier (fig. 1 et 3) agissant sur une bague 17 pour pousser la rampe 13 vers la came 9.

18 est une pièce coulissante portant à son extrémité une molette 19 qui s'appuie sur la tranche du film et actionnant une gâchette 20 dont le bec 21 enclanche le levier 16 en marche normale. Le ressort 22 maintient le contact de la molette 19 sur le film. Quand la molette pénètre dans une encoche du film, le levier 16 est libéré et la rampe 13 sous l'effort du ressort 15 éloigne la griffe 12 du film. Pour reprendre la projection, on pousse à la main le levier 16 par son extrémité 16<sup>a</sup>; le bec 21 de la gâchette 20 reprend sa position d'enclanchement sur le levier, le film se remet en marche et on peut alors lâcher le levier.

23 est une vis de commande montée sur l'axe 14.  
24 est une roue tangente et 25 une poulie montée sur l'arbre de la manivelle 26.

39 est une boîte plate circulaire où le film pénètre directement après s'être engagé dans le couloir 7 pour passer devant la fenêtre 8 et entrer en prise avec la griffe du mécanisme d'entraînement intermittent. Le film s'enroule sur lui-même dans cette boîte qui présente des moyens propres à l'empêcher de frotter à l'intérieur tels que par exemple des rouleaux disposés sur son pourtour et des nervures disposées sur ses joues et son pourtour.

Le mécanisme de réenroulement du film est constitué par l'arbre 27 portant à son extrémité le tournevis 28 qui doit s'engager dans la rainure 5 du noyau 2, du magasin-bobine 1. Cet arbre est entraîné par le mouvement de la manivelle à l'aide de la poulie 25, de la courroie 29, de la poulie 30, de la roue tangente 31 et de la vis 32.

Les dents de la roue 31 et de la vis 32 sont obliques de sorte que l'arbre 27 qui présente

dans ses portées un jeu suffisant, est maintenu éloigné du magasin-bobine quand on tourne la manivelle dans le sens correspondant à la projection et vient embrayer avec le noyau quand on tourne cette manivelle en sens inverse.

L'appareil est complété par un objectif 33, et un obturateur volant 34 et un système d'oculaire composé de la lanterne 35, de la lampe 36, du miroir 37 et du condensateur 38.

#### RÉSUMÉ.

Cette invention se rapporte à un cinématographe-jouet caractérisé tant par les divers dispositifs ou moyens suivants que par leur combinaison nouvelle :

1° Un magasin-bobine, dans lequel le film à projeter est enroulé de manière à rester solidaire de ce magasin-bobine par son extrémité qui est fixée une fois pour toutes au noyau rotatif du magasin-bobine.

2° Un magasin récepteur de film dans lequel celui-ci s'enroule sur lui-même sans aucune autre action que celle qui est produite par le mécanisme d'entraînement du film dans l'appareil.

3° Un mécanisme approprié produisant l'arrêt de l'entraînement du film un peu avant son déroulement complet par l'intermédiaire de l'encoche pratiquée sur le film.

4° Un mécanisme actionné soit à la main par la manivelle de l'appareil, soit automatiquement, permettant le réenroulement rapide du film dans son magasin-bobine lorsque la projection est terminée, dans le but de simplifier les manœuvres de chargement et de déchargement de l'appareil, de supprimer l'emploi d'un rouleau débiteur et d'une bobine réceptrice, et de permettre ainsi le réenroulement facile du film dans un sens approprié à la projection.

#### SOCIÉTÉ PATHÉ CINÉMA

(ANCIENS ÉTABLISSEMENTS PATHÉ FRÈRES).

Par procuration :

LAVOIX et MOSÈS.





